

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2012

ORDRE du JOUR

- ❶ Situation des emplois en 2012
- ❷ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. Gérald QUINTIN, AGFIP, Président
Mme Caroline CROIZIER, AFIPA

Représentants du personnel

Mme Chantal BONELLO, représentante FO-DGFIP 43
M. Jean-Pierre COFFY, représentant FO-DGFIP 43
M. Jean-Claude RANC, représentant FO-DGFIP 43
Mme Mauricette COSTE, représentante CGT-DGFIP
M. Georges TRESCARTES, représentant CGT-DGFIP
Melle Marie-Josèphe POBLE et M. Daniel LEBRE, représentants suppléants CGT-DGFIP
M. David BULIDON, expert désigné par CGT-DGFIP.

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. QUINTIN, Président, constate la présence des représentants de USSTS, CGT-DGFIP et FO DGFIP 43, ainsi qu'une importante délégation du personnel du département.

Les représentants de USSTS donnent lecture de la déclaration préalable (annexe 1), et demandent qu'elle soit jointe au procès-verbal.

A l'issue de la lecture de cette déclaration, les représentants de USSTS quittent la séance, accompagnés des agents présents non membres du CTL.

A 9H45, M. QUINTIN, Président, ouvre la séance, et constate que le quorum requis est atteint pour délibérer valablement. Mme VIGNAL assure le secrétariat. M TRESCARTE est désigné secrétaire adjoint.

Les représentants de FO DGFIP 43 donnent lecture de la déclaration liminaire (annexe 2), puis les représentants de CGT-FIP donnent lecture de leur déclaration liminaire (annexe 3).

A l'issue de la lecture des deux déclarations liminaires, les représentants demandent qu'elles soient jointes au procès-verbal. Ils indiquent qu'ils ne souhaitent pas discuter des suppressions d'emplois et proposent de voter immédiatement sur le projet.

❶ Situation des emplois en 2012

Résultat du vote « situation des emplois en 2012 » :

- Représentants du personnel : 5 votes CONTRE

A l'issue du vote, les représentants de FO-DGFIP 43 déclarent qu'ils quittent la séance.

❷ Questions diverses

M. TRESCARTE, le représentant de CGT-FIP 43, souhaite obtenir certaines précisions sur les réunions GEM réunions GEM, que son syndicat dénonce. Il demande où en est la réunion prévue à Brioude avec les autres départements Auvergnats. Le Président mentionne que ces réunions s'effectuent sur la base du volontariat.

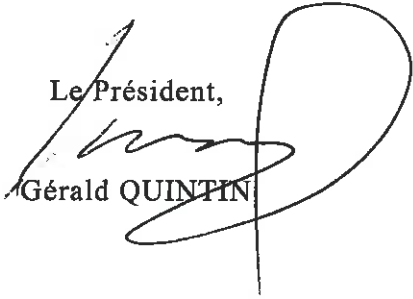
M. TRESCARTE souhaite connaître la position de la Direction concernant la révision foncière des locaux professionnels et s'inquiète de l'externalisation réalisée (mise à disposition de salariés municipaux) dans certaines directions. Il précise que la CGT FIP 43 serait opposé à cette nouvelle dérive.

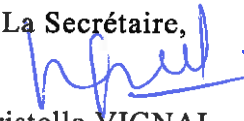
M. QUINTIN rappelle tout d'abord, que le rapport sur la révision foncière n'a pas été remis au Parlement. Par ailleurs, si les collectivités locales peuvent faire appel à des cabinets d'audits pour l'analyse de leurs bases, la mise à jour des évaluations relève bien de la seule compétence de la DGFIP.

M. TRESCARTE évoque le problème de stationnement rue Rozon, puisque les riverains se garent soir et week-end mais oublient d'enlever leur véhicule, et demande la mise en place de plots. Cette solution avait déjà été réalisée antérieurement, mais les serrures avaient été encollées. Le président propose la rematérialisation des places et la mise en place d'une nouvelle signalétique.

M. TRESCARTE demande qu'une plaque d'interdiction de stationner soit installée face à chaque emplacement.

La séance est levée à 9 h 55.

Le Président,

Gérald QUINTIN

La Secrétaire,

Christelle VIGNAL

Le secrétaire adjoint,

Georges TRESCARTE



ANNEXE 1 – Déclaration préalable de l'USSTS



**La force de tous
les agents de la DGFIP**

SECTION DE LA HAUTE-LOIRE 43

DECLARATION PREALABLE AU CTL DU 24 JANVIER 2012

ORDRE DU JOUR : SAIGNEE DES EFFECTIFS 2012

Monsieur le Président Départemental des Finances Publiques, Mesdames, Messieurs de la Direction Départementale de la Haute-Loire

Rappel : La conséquence directe de l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) se traduit par le vampirisme des emplois avec la suppression nette en 2012 au plan national de **2441 emplois** soit au total depuis 2009 **10 013** suppressions dont 80% de cadres C !!!

Au plan local pour 2012, pour les deux filières confondues 12 agents perdent leur poste (2 cadres B et 10 cadres C) et 7 transformations en poste B et A soit une perte sèche de 5 emplois...

Les représentants nationaux de l'Union Snu Sud Trésor Solidaires n'ont pas participé au Comité Technique de Réseau du 6 décembre 2011 manifestant ainsi leur forte opposition à la destruction massive et continue d'emplois publics.

La section de la Haute-Loire à l'instar de toutes les sections de France s'aligne sur cette position mais ne se refuse pas le droit de participer à ce CTL si au préalable et comme condition sine qua non vous acceptez, Monsieur l'Administrateur Général, de retirer votre projet.

Votre réponse négative n'est pas une surprise nous continuons donc notre déclaration.....

Pour notre département ce dogme de «moins d'Etat » a des conséquences catastrophiques sur les moyens dont nous disposons pour répondre aux besoins de la population et sur le maintien du service public en milieu rural. Les collègues des petites trésoreries en sont réduits à demander la fermeture de leurs postes qui ne sont plus viables !! Les collègues des Hypothèques se demandent comment assurer leurs missions avec le départ en 2012 de 4 agents ? Tous les services sont touchés et vidés de leurs globules rouges donc de leur oxygène que sont les effectifs minimums pour pouvoir respirer ; il y a urgence à fournir rapidement des masques à emplois afin que les SIE, les SIP ainsi que tous les services de la DDFIP43 ne soient pas asphyxiés.

A la lecture des documents préparatoires, le sentiment d'inquiétude qui nous anime se transforme rapidement en un sentiment d'effarement, tant les services sont tous, sans exception, dans une situation d'extrême fragilité, ils ne peuvent plus supporter ces nouvelles saignées qui les rendent exsangues. A cela il faut ajouter les réformes

incessantes de la législation, les nouveaux impôts et taxes créés, l'accroissement des demandes écrites ou verbales des usagers.

L'administration s'appuyant sur sa nouvelle technique de pompage des emplois dite MAGERFIP (méthode générale des emplois du réseau des finances publiques) met en action ses machines infernales avec deux ventricules performants : « **les gains de productivités fléchés** » et « **des gains de productivité diffus** »... Et les emplois sont aspirés par différents fléchages tels que TélérIR, la dématérialisation du paiement de l'impôt, la réforme de l'ISF, la dématérialisation des paiements dans le secteur public local, le passage d'offices publics HLM à une comptabilité commerciale, l'illustre « contribution proportionnelle qui rappelle le principe de la répartition de l'équilibre de l'effort », les correctifs et ajustements pour chaque département, tels les correctifs métiers sur la base de l'efficience et des évolutions des charges et les correctifs environnementaux avec ses deux paramètres « territoire » et « personnel »....

J'espère chers collègues que vous avez tout compris et que vous êtes enfin rassurés ! !

Mais cette pompe aspirante d'emplois se met en surchauffe alors on lui porte secours en lui ajoutant un moteur auxiliaire pour justifier les suppressions d'emplois : c'est une nouvelle technologie ultra performante celle de « **l'ajustement de soutenabilité** ». C'est une merveille car elle permet aux directions de supprimer des postes en fonction des départs à la retraite ou des mutations tout en se réservant le droit d'embaucher des auxiliaires pour assurer ses missions... tout en conservant en réserve une grosse seringue qui sera celle du « scannage » à venir des déclarations d'impôt sur le revenu...

Il va de soit que vous, Monsieur l'Administrateur Général, vous qui avez fait montre de concert avec tous les cadres supérieurs de la DGFIP d'un zèle unique dans l'histoire de notre Administration pour porter à la victoire suprême votre général en chef M PARINI qui, malgré sa suppression de 12000 emplois, a pu mettre en place avec une année d'avance la FUSION DGI-CP qualifiée par ce dernier « **comme la plus grande réforme depuis la seconde guerre mondiale** »

Il va de soit que vous fûtes ravis d'avoir entendu dire par notre Directeur Général ami du Président de la République « qu'il a fallu un travail prométhéen sur le plan managérial, une ingénierie colossale pour mener à bien une simplification considérable »... et cerise sur le gâteau M PARINI est fier de pouvoir finir l'année 2012 avec des dépenses salariales en baisse...

Il va de soit que cette réforme parmi tant d'autres n'aurait pu aboutir sans le soutien total de tous les directeurs et de tous les cadres supérieurs qui, en contrepartie ont obtenu des compensations pécuniaires non négligeables ; les agents quant à eux perçoivent une prime de 23€ nette par mois et calculent ce que représente chaque mois le montant total des augmentations de traitement des hauts fonctionnaires, le maintien en place de tous les directeurs et la création importante de A+ au détriment de la suppression massive des cadres C et B...

Vous allez nous opposer le fait que justement la transformation d'emplois C en B et de B en A est un progrès, une opportunité pour améliorer le pouvoir d'achat de ces agents sans compter le progrès dans la reconnaissance des qualifications..

Notre analyse est différente car ces transformations de poste qui touchent que quelques-uns n'améliorent pas la situation générale de tous les agents. Ces transformations ne prennent pas en compte les dégâts humains et les gâchis des compétences liés aux sentiments d'injustice pour tous ceux qui ont perdu leur poste de travail, pour tous ceux agents B et C qui ne pourront plus retourner dans leur département d'origine vu la saturation des offres de mutation. Tous ces « supprimés » "MAGERFIP" donc vidés de leur sang en plus de leur sueur bien qu'ils soient dotés tous d'une haute compétence mal rémunérée et bien qu'ils soient mal considérés ils ont perdu, en sus de leur poste et pour toute récompense, leurs repères, leur joie d'aller au travail, l'estime de soi...

Notre Union a beaucoup à dire sur ce sujet et particulièrement sur la réforme des carrières, les promotions, l'accès aux différents grades car notre Union a maintes solutions à proposer que nous développerons ultérieurement.

Cependant, on ne nous fera jamais admettre que déshabiller Paul pour habiller Jacques est un progrès... **Oui, on est pour la création massive d'emplois A B C** dans la fonction publique d'Etat et notamment la nôtre eu égard à la fraude fiscale grandissante mais on est **farouchement contre la suppression des emplois et la transformation de postes** toujours au détriment des agents C et B remplacés par d'autres agents du grade supérieur exerçant les mêmes tâches que celles que ces victimes exerçaient hier...

Si seulement il y a avait eu une transfusion d'emplois d'un ministère à l'autre ou du secteur public vers le secteur privé on aurait pu - peut être - en comprendre le sens ou la finalité mais la, il s'agit d'une hémorragie grave non suturée qui inonde encore plus les injustices sociales, la paupérisation du peuple de France tout en favorisant l'accroissement vertigineux du chômage.

Il serait tant que le SAMU politico-social anti-libéral intervienne toutes sirènes hurlantes !



Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Le Puy, le 24 janvier 2012

Déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour que nous donnions, à nouveau, un avis sur des suppressions d'emplois.

Au plan national, 2441 emplois seront supprimés en 2012 : 292 A, 809 B, 1340 C.

Au plan local, 5 nouvelles suppressions nettes viennent s'ajouter aux **85** emplois supprimés depuis 2000 : **2 B** pour la filière Fiscale et **3 C** pour la filière Gestion Publique.

Une nouvelle méthode unifiée d'allocation des emplois a été élaborée : la méthode d'allocation générale des emplois du réseau des finances publiques, **MAGERFIP**. Les suppressions d'emplois sont justifiées, pour partie, par des "**gains de productivité**" et pour partie, par une **contribution proportionnelle** pour atteindre le nombre de suppressions d'emplois prévues par le Parlement.

La nouvelle méthode s'annonce fondée sur "**une logique d'équité et de solidarité**" ?!

De qui se moque-t-on ?

Nous constatons ainsi qu'1 emploi de catégorie **B** est retiré à la Fiscalité Immobilière, au titre « **des gains de la réforme de l'ISF** », et 1 emploi de catégorie **C** à la Trésorerie du PUY- VILLE, au titre de la « **dématérialisation des paiements du secteur public local** », sans même que la charge de travail des services n'ait été réellement mesurée !

De surcroît, les tours de passe- passe ne peuvent masquer le fait que le plan prétendu de qualification ministérielle aboutit à la suppression bien réelle de 10 emplois de catégorie **C**, privant ainsi les services des moyens humains dont ils ont toujours besoin, contrairement aux assertions directionnelles.

Le résultat est depuis longtemps connu : le travail des personnels de catégorie **C** n'a pas disparu, il est pris en charge, en plus du leur, par les personnels des catégories **B** et de catégorie **A**. Dans les trésoreries, la catégorie **A** rencontre de plus en plus de difficultés pour exercer sa mission de conseil. Parler, dans ces conditions, d'offre de service aux collectivités est aujourd'hui une supercherie qui ne trompe plus les élus locaux.

Pour Force Ouvrière, les procédures changent, mais les méthodes sont les mêmes et la RGPP continue, la suppression systématique des emplois se poursuit, la remise en cause du Service Public s'approfondit.

Assez de coupes sombres « équitables et solidaires » !
15 667 suppressions d'emplois dans notre direction en 7 ans !
Les services sont exsangues !

Force Ouvrière Finances Publiques 43 a attiré votre attention à maintes reprises sur la situation critique des services créée par les vagues de suppressions d'emplois successives.

L'année 2011 qui vient de s'achever a vu s'aggraver les conditions de travail de tous les personnels, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, de l'accroissement très important de la fréquentation de nos guichets par une population de plus en plus démunie socialement, et d'applicatifs informatiques peu performants.

Le basculement dans la précipitation, sans préparation suffisante, de la comptabilité de l'Etat dans CHORUS au 1^{er} janvier 2012, alors que ce progiciel est extrêmement complexe, lourd et d'une fiabilité contestée dans l'exécution et le paiement des dépenses de l'Etat, vient rajouter à l'état de dislocation qui pèse dans les services.

Vous le savez, les personnels sont au bord de la rupture, dans un état d'épuisement tel qu'ils ne peuvent plus assurer le service public qu'un citoyen est en droit d'attendre de la République !

Le travail des agents n'est pas en cause. Il s'agit bien d'un manque de moyens humains. En l'absence d'un renforcement des effectifs, l'administration officialise son acceptation que le service public ne soit plus rendu.

Ce sont les agents qui supportent la situation !

Vous savez pertinemment qu'un nombre croissant de nos collègues s'effondre nerveusement.

Et on parle d'amélioration des conditions de vie au travail, de prévention de risques psychosociaux...

Monsieur le Président,

La situation est insupportable et intolérable pour tous les collègues. Ce sont 90 emplois qui manquent cruellement aux deux filières pour assurer correctement leurs missions! Ce sont 90 jeunes qui, de ce fait, se sont vus interdire la possibilité d'accéder à un emploi dans notre administration !

N'a- t- on pas là pas la manifestation d'une volonté délibérée d'asphyxier la DGFIP ?

Les élus Force Ouvrière DGFIP 43 voteront bien évidemment contre les 5 suppressions annoncées, pour le maintien des emplois existants et notamment les 10 emplois de catégorie C.

Force Ouvrière DGFIP 43 exige :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et la restitution des 90 emplois supprimés depuis 2000, condition minimale pour permettre au personnel de réaliser toutes les missions confiées à nos services dans des conditions décentes ;
- l'arrêt des réorganisations, redéploiements et restructurations des services.

Monsieur le Président,

Persister dans ce que vous nous proposez, c'est prendre la responsabilité d'un conflit inévitable.

Nous rendrons compte de vos réponses, auprès des adhérents, auprès des agents. Nous entendons, pas à pas, comme c'est la tâche d'un syndicat, défendre leurs revendications et le Service Public Républicain.

Nous sommes et nous restons un syndicat indépendant. Avec notre confédération, nous disons "**ni austérité de droite ni de gauche, ni austérité syndicale, la dette n'est pas celle des salariés**".

ANNEXE 3 – Déclaration liminaire de la CGT-FIP

Comite Technique Local

24 JANVIER 2012

Situation de l'emploi en 2012

Mesdames, Messieurs représentants l'administration et les personnels fiscaux de la Haute-Loire nous sommes réunis ce jour, pour la première fois, au sein d'un Comité Technique Local (CTL 43).

La toute jeune section de la CGT FIP 43 est heureuse et honorée de pouvoir représenter tous les personnels de notre département dans cette toute nouvelle instance qu'est le CTL43.

Elle remercie toutes et tous ceux qui lui font confiance et elle fera son maximum pour la justifier dans la mesure du possible. Avant de parler de ce nouveau cadre de dialogue social, un rappel des attributions des CTPD n'est probablement pas inutile.

Les Comités Techniques Paritaires étaient consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils devaient connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

Sur le plan social, les comités techniques paritaires devaient se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le travail à temps partiel et sur la répartition des primes. Ils avaient un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les CTPD étaient également consultés en matière de formation professionnelle continue.

Les CTPD se voyaient présenter périodiquement un rapport sur le fonctionnement de notre administration. Ce rapport est annuel pour la fonction publique d'État.

Les comités techniques paritaires ministériels ou interministériels de la fonction publique d'État connaissaient aussi des textes relatifs au statuts particuliers des différents corps.

Les CTPD avaient également un rôle en matière d'hygiène et sécurité. Partout où le comité technique paritaire était assisté d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), il était informé de ses travaux et saisi des questions soumises par lui. Il étudiait dans tous les cas les éléments d'aménagement des locaux ayant des incidences sur la sécurité ou sur la salubrité.

Le comité technique était une instance composée de représentants des personnels et de représentants de l'administration que l'administration devait obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions intéressant le fonctionnement et l'organisation des services.

Aujourd'hui nous entrons dans une aire nouvelle baignée par une mondialisation qui produit actuellement tous ses bienfaits. Qu'on en juge, rapidement et sans être exhaustif, le monde génère des profits exorbitants, les pays riches sont de plus en plus riches et les pays pauvres toujours aussi pauvres. Les riches sont eux aussi de plus en plus riches et il y a de plus en plus de pauvres. La planète est pillée au détriment souvent de son équilibre. Le monde de l'argent dicte ses lois aux dirigeants de tous pays qu'ils soient dictatoriaux ou labellisés libres. Pour parler plus concret, prenons la France, pour laquelle nous travaillons...à creuser son déficit, comme l'affirment trop de nantis. La France est classée dans les pays dits riches et libres. En effet, Monsieur le Président Directeur Général, comme vous nous le faites souvent remarquer, nous avons le droit d'élire nos représentants civilement et professionnellement. C'est pourquoi nous vous faisons face aujourd'hui. Une de nos obligations d'ailleurs est de vous dire l'exaspération d'une très grande majorité de vos dévoués face à la politique que nous subissons. Votre rôle étant de loyalement relayer nos propos. Si vous avez besoin d'experts pour cela ou simplement de portes voix, la CGT FIP 43 propose ses services et sachez qu'elle dit ce qu'elle fait et surtout qu'elle fait ce qu'elle dit.

Alors, Monsieur le Président Directeur Général, présentez nous cette toute nouvelle instance qu'est le CTL. Qu'en attendez-vous ? Que devons nous faire ? Si ce n'est qu'une danse du ventre, notre section reconnaît

humblement être un peu juste ne serait ce que pour fournir le diamant qui doit orner le nombril égoцентриque de trop nombreux acteurs de seconde zone.

Avant de vous laisser la parole, Monsieur le Président Directeur Général, la **CGT FIP 43** tient à attirer l'attention sur la position du Conseil Economique Social et Environnemental (**CESE**) qui demande officiellement la suspension de la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**. Comme vous le savez la **CGT FIP** dénonce cette dérive depuis toujours. Vous avez comme mission de la vendre à tous vos dévoués et à tous les élus locaux. Votre loyauté en la matière n'est pas contestable, même si vous en percevez tous les méfaits qu'en subissent la très grande majorité de vos sujets, nos missions de service public et plus largement tous les citoyens, dont nous faisons aussi partie.

Présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires par Jacqueline Doneddu conseillère **CGT**, un projet d'avis sur "les missions et l'organisation de l'Etat dans les territoires" a été adopté le mardi 22 novembre 2011 par l'assemblée plénière du **CESE** réunie au Palais d'Iéna.

Ce rapport note que "l'évaluation des politiques publiques s'est imposée au fil des années" et qu'il conviendrait de l'appliquer à la **RGPP**. Cette réforme imposée par le gouvernement, notamment contre l'avis des **Organisations Syndicales de fonctionnaires**, devrait permettre de faire économiser 7 milliards d'euros à l'Etat d'ici 2011. Mais elle entraîne de fait, la suppression de dizaines de milliers d'emplois publics. Le rapport présenté par la conseillère **CGT** adopté par **100 voix pour**, contre 40 et 43 abstentions, note les "critiques convergentes" contre la **RGPP**, dont celles de la **Cour des Comptes**, un "**fait assez exceptionnel pour être souligné**".

Le **CESE** a adopté un avis présenté au nom de la Section Aménagement durable des territoires. Il se décline en 29 recommandations. Le **CESE** prend majoritairement ses distances avec la politique mise en œuvre par le gouvernement Fillon sous l'impulsion du président de la République.

Ainsi dans sa **préconisation numéro 2** : « le **CESE** estime pertinent de concevoir un Etat développeur garant des services publics et de l'intérêt général pour faciliter l'égalité d'accès à un certain nombre de biens et services indispensables à l'exercice d'une pleine citoyenneté, à l'attractivité des territoires et au développement des entreprises. Les fondements du service public : qualité, égalité, continuité et adaptabilité, gratuite ou péréquation tarifaire, restent à conforter ; la mise en synergie de l'ensemble de ces principes permet de penser l'avenir du service public et son organisation et d'anticiper les investissements nécessaires ».

Dans sa **préconisation 17 sur la réforme de la fiscalité**, le **CESE** considère qu'il relève des missions de l'Etat de refonder la fiscalité autour des valeurs d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Il souligne l'intérêt de réhabiliter l'impôt progressif sur le revenu, de viser une fiscalité plus juste, plus simple, plus transparente et plus stable et de reconsidérer les relations Etat/collectivités locales. En ce sens, il appelle à une réforme globale. Cela demande aussi une démystification des problématiques fiscales visant leur réappropriation par la société.

Dans sa **préconisation 23** sur les droits syndicaux interprofessionnels, le **CESE** estime qu'il est de la responsabilité de l'Etat de reconnaître la place et le rôle des organisations syndicales de salariés dans le dialogue social territorial. Il considère que des droits syndicaux interprofessionnels doivent être créés pour leur permettre d'exercer leurs missions et que des ressources publiques sont à mobiliser à cette fin, n'affectant pas les entreprises.

Dans sa **préconisation 25** il souligne le besoin d'évaluer les privatisations, pour une réappropriation publique, le **CESE** estime qu'il relève de l'Etat d'organiser l'évaluation régulière des privatisations et des délégations de service public, ouvrant, lorsque l'intérêt général le justifie, vers une réappropriation publique.

Dans sa **préconisation 27** il attire l'attention sur les partenariats public-privé qui est un choix risqué. Le **CESE** estime qu'il relève des missions de l'Etat dans les territoires de conduire des évaluations sérieuses des besoins, puis d'estimer, à partir d'un diagnostic partagé, les moyens financiers et humains à mobiliser pour y répondre. Il considère également que l'Etat doit jouer un rôle d'alerte et d'information auprès des collectivités locales et des établissements et administrations publics sur les conséquences de choix risqués comme peuvent l'être, dans certains cas, les partenariats public-privé.

Dans sa **préconisation 28** le **CESE** estime nécessaire une **suspension temporaire de l'application de la RGPP** pour conduire l'indispensable évaluation, associant notamment les collectivités territoriales, préalablement à une réorientation. Il souligne l'intérêt de combiner objectifs et moyens dans une démarche d'ensemble impliquant la société. Il recommande la mise en place de dispositifs publics transparents de suivi et d'évaluation.

En dépit des pressions exercées, l'avis a largement été voté. Ces préconisations sont autant de points d'appui pour toutes celles et ceux qui depuis des années maintenant se mobilisent et luttent contre cette vision libérale de la société laissant ainsi les marchés s'approprier le bien commun. Ce positionnement du **CESE**, de la société civile, marque à nouveau le décalage croissant entre la société, les salariés, les citoyens et ce gouvernement.

Comme vous le savez, Monsieur le **Président Directeur Général**, la **CGT FIP 43** dénonce systématiquement la **RGPP** aussi bien face à vous que face aux représentants de l'Etat comme le Préfet. La **CGT FIP 43** ne demande pas de suspendre la **RGPP**. Non elle en demande l'arrêt pur, simple et immédiat.

Qu'en dites vous, Monsieur le **Président Directeur Général**, vous êtes toujours un fervent défenseur de cette véritable **Régression Générale des Politiques Publiques** qui a comme corollaire la suppression massive des emplois. Affirmez-vous toujours que ces suppressions comblent l'abyssale déficit de la France et qu'il est donc de notre devoir de les accepter sans mot dire, voire pourquoi pas d'en réclamer bien davantage..... Il semblerait d'ailleurs que certains programmes rejettent clairement l'absurdité du non remplacement en aveugle d'un départ en retraite sur deux. Alors que dire du non remplacement de 2 départs sur trois aux Finances Publiques !!

Nous ne pouvons terminer cette première déclaration liminaire, sans évoquer le message de notre directeur qui appelle de ses vœux pour l'année 2012, bien des choses que nous partageons et que nous défendons sur le terrain sans relâche depuis toujours.

D'abord les représentants des personnels de la **CGT FIP 43** aimeraient qu'une évidence que vous avez le mérite de souligner soit reconnue. En effet, en **2011**, vous avez constaté la poursuite de la réalisation des missions avec la **même excellence** dans les résultats obtenus par les services. Vous écrivez même que c'est essentiel. La chaleur de vos remerciements est touchante d'autant que vous soulignez que les conditions d'exercice des missions ne sont pas toujours les plus faciles, même en y mettant toujours autant de cœur à les accomplir avec ardeur et conviction. Quelle clairvoyance !

Chose extraordinaire lorsque l'on sait que l'immense majorité de vos protégés subissent un gel des salaires, donc une perte de pouvoir d'achat, et cerise sur le gâteau, pour **2012** ont leur garantie le même traitement. Comme vous voyez, Monsieur le **Président Directeur Général**, tout va bien, pourquoi changer en **2012** ce qui a très bien marché en **2011**... Est ce cela le rêve des agents du bas aux finances publiques ?

Pour l'année **2012**, justement, vous n'hésitez pas à revendiquer le maintien de l'excellent niveau de service que nous offrons aux usagers, tant particuliers que professionnels ou encore aux collectivités, malgré de nouvelles suppressions de postes. D'ailleurs, Monsieur le **Président Directeur Général**, **l'un de vos objectifs principaux en 2012 sera d'améliorer les conditions de vie au travail**, car c'est un domaine où vous considérez que l'on peut agir au quotidien, pour que chacun se sente le mieux possible parmi ses collègues.

Dans votre élan vous allez même jusqu'à promettre que vous y veillerez avec notre concours évidemment. Là le nouveau président du **CHS** local va être rassuré, n'en doutons pas. Pour ce qui est de notre engagement vous pouvez être sûr qu'il ira au delà des simples postures de circonstance, vous le savez d'ailleurs. D'autant qu'une de vos convictions qui devrait permettre d'avancer, pour le bien de tous et l'intérêt commun est **l'instauration d'un vrai dialogue qui remette enfin l'humain au centre des préoccupations**. Ne serait ce pas encore un rêve des agents du bas des finances publiques ?

Alors, Monsieur le **Président Directeur Général**, que doit on penser des vœux de notre directeur. Sont-ils sincères ou simplement de circonstance ?

La balle est dans votre camp et nous saurons chaque fois qu'il le faudra, vous rafraîchir la mémoire.

